



Achat vehicule gage pour amende impayé

Par **joe33**, le **18/06/2010** à **00:25**

Bonjour,

J'ai acheté un vehicule sans savoir qu'il fallait absolument ce certificat non gage. Il se trouve que la carte grise du véhicule est bloquée par le tresor public parce que le vendeur a une ou plusieurs amendes impayés.

Lorsque je l'ai découvert je l'ai appelé, et il m'a dit qu'il allait payer. Ca fait 10 jours que je n'ai pas de nouvelle. Que puis-je faire? Déposer plainte? Si oui en quoi ca va l'obliger a payer ces amendes ou a reprendre le vehicule? Ou dois-je l'obliger (d'une maniere ou d'une autre) a le faire? En gros quels sont les recours?